

MONARCHIE

Il a travaillé 19 jours en... 8 mois

Le Prince estime qu'il mérite plus qu'un salaire de jeune magistrat

Entre le 1^{er} janvier et le 31 août, le prince Laurent, qui a décidé d'attaquer l'État belge, a travaillé pendant 19 jours dans le cadre de ses fonctions. Mais il estime que, vu son âge, il mériterait de gagner plus qu'un magistrat en début de carrière.

Le prince Laurent pousse-t-il le bouchon un peu loin ? Hier, dans les colonnes du Soir Mag, le frère du Roi a affirmé ceci : « Aujourd'hui, je ne suis plus tout jeune, vous avez remarqué ? La partie rémunération de ma dotation correspond à celle d'un magistrat en début de carrière, ça la plupart des gens l'ignorent aussi, ils s'imaginent que je roule sur l'or... »

Rappelons que le Prince touche 308.000 euros par an. Parmi lesquels 220.000€ sont supposés couvrir des frais de fonctionnement. Les 88.000€ restants, soit 7.333,33€ bruts par mois, lui sont attribués à titre de salaire. Ce montant avait été calqué, en effet, sur ce que gagne un magistrat en début de carrière au Conseil d'État. Un Conseil qu'il a donc sollicité pour trancher cette question : le rabotage de 15 % de sa dotation de 2018 est-il légal ou non ?

Nous sommes allés voir sur le site officiel du Palais royal, « monarchie.be ». Nous avons cher-

ché les sorties du prince Laurent depuis le 1^{er} janvier de cette année. Il a six activités officielles à son actif, étalées sur... 5 jours. On sait que le Palais n'est pas toujours mis au courant des activités du prince Laurent, sauf quand il représente officiellement le Roi. Nous nous tournons alors vers d'autres sources plus fiables, en ce qui concerne le prince Laurent. C'est le cas du site « familleroialebelge.blogspot.com » qui suit les membres de la famille royale à la trace. Là,

Il aurait touché 3.088 € par journée de travail effective

pour la même période, on parle de 23 activités, étalées sur 19 malheureux jours. On ne doit pas être loin de la réalité.

En comptant ce qu'il devrait recevoir comme salaire pour ses 8 premiers mois (58.666,64€ bruts), cela voudrait donc dire que Laurent a touché 3.088€ par journée de travail effective. En sachant que ses journées de travail ont rarement atteint les 8 heures, il y a de quoi affirmer que le prince Laurent est bien payé ! On constate que ses activités officielles ont eu tendance à fonder ces dernières années,



Pas content de son salaire, le prince Laurent ! © Belgalmage

passant de 87 en 2016, à 56 en 2017 où il avait été pourtant malade pendant de longs mois.

Précisons tout de même que le prince Laurent est dans son droit quand il décide d'attaquer l'État belge. C'était un justiciable comme vous et moi. Et, contrairement à son frère qui ne peut accorder d'interview sans être couvert par le Premier ministre, Laurent a le droit de dire dans un magazine ou un journal

qu'il n'a pas d'autre choix que d'attaquer l'État belge pour lui mais aussi pour sa famille.

Reste à savoir comment il parviendra à trouver assez de justificatifs pour l'année 2017 alors qu'il a été absent de la scène publique pendant de longs mois. La Cour des Comptes attend autre chose de sa part que des notes de Colruyt ou de cours de ski... ●

PIERRE NIZET

BASTOGNE – SCANDALE ALIMENTAIRE

Veviba : le personnel se sent « pris en otage »

À Bastogne, des contrôles sont actuellement en cours au sein de Qualibee (ex-Veviba) afin de déterminer si l'entreprise pourra obtenir un agrément définitif lui permettant de poursuivre ses activités au sein de son abattoir. L'agrément obtenu jusqu'ici a été limité dans le temps (jusqu'en août dernier).

PRODUCTION TRÈS LIMITÉE

Si les contrôles devaient aboutir à l'obtention d'un agrément définitif, cette (bonne) nouvelle apporterait un peu d'espoir au personnel pris dans la tourmente du scan-

dale alimentaire depuis plusieurs mois. Mais cela ne règlera pas tout. Par le biais de sa représentation syndicale, les membres du personnel ont fait part de leur état d'esprit dans un courrier récemment adressé aux deux conseils du groupe Verbist, M^{re} Holströssler et Pierre.

Dans cette lettre, le personnel dit se sentir « pris en otage. » Sa seule volonté est « de reprendre le travail » mais il s'en sent « empêché par les autorités de contrôle. » Il explique que qu'à l'heure actuelle, « il n'y a quasiment plus de production en nos locaux et la découpe d'une

bête a récemment dû se faire sous la surveillance de cinq contrôleurs. »

Cette baisse d'activité inquiète les travailleurs qui se demandent si les clients reviendront bien un jour. À ce sujet, le courrier rappelle que dès l'instant où l'agrément avait été retiré, « les clients ont tous lâché l'entreprise rapidement les uns après les autres. » Par clients, ils entendent plus spécifiquement un acteur de la grande distribution pour lequel l'entreprise « travaillait de manière quasiment exclusive dans le secteur de la portion consommation. » À l'époque pourtant, « la collabora-

tion mise en place se faisait en toute transparence (leurs contrôleurs avaient un accès aux ateliers de production 24h/24...). Ce client avait tout en main pour être sûr de la qualité de nos produits. Il n'a pas hésité à se désolidariser complètement. »

Le courrier fait également état de factures « laissées en suspens » par certains clients « laissant l'entreprise au bord de la faillite ». En conclusion, la délégation syndicale espère « qu'une instance réagira face à notre combativité et notre réelle bonne volonté afin de relancer notre outil de travail. » ●

N.HN

NAMUR – SANTÉ

29 % des jeunes Namurois voient leurs professeurs fumer à l'école

Ce mercredi, les résultats de l'étude européenne « Silne R » portant sur l'application de la réglementation du tabagisme chez les jeunes ont été dévoilés à l'Hôtel de Ville de Namur. La capitale wallonne faisait partie des 7 villes d'Europe analysées. « Dans notre pays, il y eu des décrets et interdictions dès 2006, mais leurs effets n'ont jamais été évalués », a expliqué le professeur Vincent Lorient, de l'UCL. C'est lui qui a mené les recherches pour la Belgique, un travail colossal effectué entre 2013 et 2016. En tout, 67 écoles et 22 000 élèves entre 14 et 16 ans ont participé à l'étude. À Namur, ils étaient 7 établissements et 4.000 étudiants de 3^e et 4^e secondaires à contribuer.



Qui montre l'exemple ? © Reporters

Pour une grande partie des statistiques, Namur est au-dessus de la moyenne européenne. 48 % des jeunes interrogés en 2016 ont déjà essayé de fumer et 12 % sont des fumeurs quotidiens. Notons aussi que 23 % de ces jeunes, soit presque un jeune sur 4, avaient expérimenté le cannabis en 2013. Le

chiffre a baissé jusqu'à 18 %, ou presque un jeune sur 5, en 2016. mais reste supérieur à ceux des 6 autres pays 3 ans plus tôt... Mais là, où les résultats étonnent le plus, c'est dans la perception des règles et de leur respect. En 2016, 69 % des étudiants namurois indiquaient

qu'il était facile d'obtenir des cigarettes et 73 % déclaraient voir d'autres élèves fumer à l'école. Mais un chiffre a particulièrement surpris l'assemblée : 29 % des jeunes ont affirmé voir des professeurs fumer dans l'enceinte de leur établissement. Presque un sur trois. « Certains vont dans des coins inaccessibles aux élèves, derrière un bâtiment ou un buisson », détaille le chercheur Pierre-Olivier Robert. « Mais ce n'est pas pour cela qu'ils sont hors de l'école ou invisibles de leurs étudiants. »

Enfin, 35 % des jeunes ont pu attester que l'interdiction de fumer était strictement respectée dans leur école, seulement un sur trois également. ●

B.M.

SANTÉ

La gastro fait son grand retour

C'est LA maladie qu'on n'aime pas voir arriver... Et pourtant, l'épidémie est aux portes de la Belgique. La gastro gâche déjà la vie de nombreux Belges. Médecins et pharmaciens voient les malades affluer et craignent le pire pour les semaines à venir.

La gastro-entérite signe son retour. « Un patient sur trois vient pour ces symptômes. En Belgique, nous sommes aux prémices de l'épidémie. Elle devrait se confirmer dans les tout prochains jours. Surtout dans les villes et villages le long de la frontière française. Les Hauts de France, qui rassemble le Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie, et la Normandie sont déjà en phase d'épidémie. Très contagieuse, elle va vite proliférer dans tout notre pays », analyse un généraliste montois. « Je m'attends à ce que ma salle d'attente soit pleine à craquer tout le mois prochain ».

Si les médecins sont pris d'assaut, les pharmacies aussi. « Je compte cette semaine plus de 25% de clients à cause de cet indésirable, ça devrait monter à 50% d'ici deux semaines. La gastro s'installe doucement mais sûrement. Si elle est sans gravité, cette maladie est particulièrement contraignante », explique Sandrine, une pharmacienne. « Heureusement, les symptômes disparaissent en moyenne après trois jours ».

LA PRÉVENTION AVANT TOUT

Face à la gastro, il n'y a malheureusement pas de remède miracle. « Pour éviter de tomber malade, il faut se laver les mains régulièrement, boire beaucoup d'eau et aérer l'habitation pendant 15 minutes chaque jour. Une cure de vitamine C peut aussi être utile », ajoute Sandrine. « Côté malade, il est extrêmement important de bien laver les vêtements souillés par la diarrhée ou les vomissements. Il doit aussi bien désinfecter les toilettes et les lavabos après son passage. Pour les enfants atteints, ce sont les jouets qui doivent être nettoyés. Il est enfin conseillé de prendre des ralentisseurs du transit et des protecteurs intestinaux ».

Médecins et pharmaciens rappellent que le risque majeur est la déshydratation. « Il faut donc être attentif à sa consommation d'eau, au moins deux litres par jour. Une attention particulière doit aussi être portée aux enfants en bas âge et aux seniors malades. La seule vraie barrière contre la gastro-entérite est l'isolement mais cela est très difficile », conclut le Montois. ●

ALISON VLT.

ANDERLECHT

Les hôpitaux Iris-Sud traînés en Justice

Ce mercredi, l'association des hôpitaux Iris-Sud a comparu devant le tribunal correctionnel de Bruxelles en tant que personne morale. Iris-Sud est poursuivi du chef d'homicide involontaire pour négligence et défaut de prévoyance.

Le 8 septembre 2012, un de leur patient a fait une chute mortelle depuis le 4^e étage de l'hôpital Joseph Bracops à Anderlecht. Souleyman B. avait été admis à l'hôpital pour ses graves troubles, tant physiques que psychiques, dû à sa cirrhose.

Il pouvait se montrer agressif durant ses passages de démence. À tel point que la veille du drame, le personnel médical avait dû le san-

gler à son lit. Le lendemain matin, Souleyman B. errait tranquillement dans les couloirs du service, il était parvenu à défaire de ses entraves. L'infirmière de garde n'a pas voulu provoquer une nouvelle crise d'agressivité en le rattachant à son lit. Quelques instants plus tard, le patient ouvrit la porte d'un local technique qui n'était pas fermé et il tomba de la seule fenêtre non sécurisée de l'étage.

La procureure du Roi a estimé qu'Iris-Sud devait être reconnu coupable des faits. Du côté de la défense, on estime que la personne morale Iris-Sud n'a commis aucune faute. Le tribunal tranchera d'ici quelques semaines. ●

TC